

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



PRÉAMBULE :

Éléments à préparer avant la déclaration

L'attestation notariale de propriété
ou le titre de propriété (acte notarié)

Attestation d'intérêts d'emprunt à récupérer
auprès de sa banque



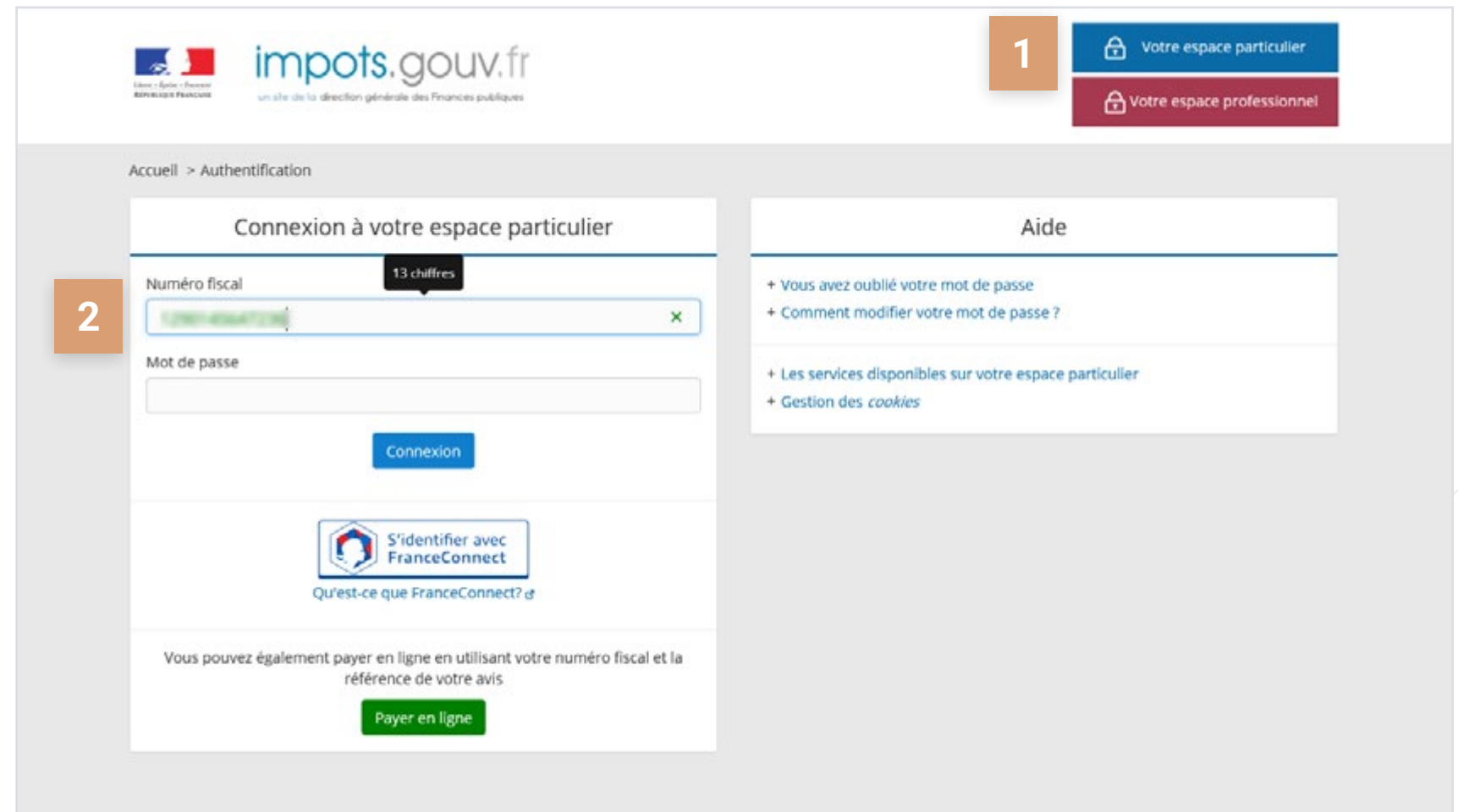


DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 0 :

Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à votre espace particulier.
2. Saisissez du numéro fiscal et mot de passe.



The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top, there is a header with the French flag and the text 'impots.gouv.fr un site de la direction générale des Finances publiques'. On the right side of the header, there are two buttons: '1 Votre espace particulier' (highlighted with an orange '1') and 'Votre espace professionnel'. Below the header, the main content area is titled 'Accueil > Authentification'. It features a central form titled 'Connexion à votre espace particulier'. This form has two input fields: 'Numéro fiscal' (with a tooltip indicating '13 chiffres') and 'Mot de passe'. A green checkmark is visible next to the fiscal number field. Below the input fields is a blue 'Connexion' button. Underneath the 'Connexion' button is a section for 'S'identifier avec FranceConnect' with a link 'Qu'est-ce que FranceConnect?'. At the bottom of the form, there is a note: 'Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis', followed by a green 'Payer en ligne' button. To the right of the main form is an 'Aide' (Help) section with a list of links: '+ Vous avez oublié votre mot de passe', '+ Comment modifier votre mot de passe?', '+ Les services disponibles sur votre espace particulier', and '+ Gestion des cookies'.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



ÉTAPE 0 :

Accédez à la déclaration en ligne

1. Accédez à la déclaration en ligne.

Mon espace particulier
impots.gouv.fr

Recherche | Messagerie sécurisée | Mon profil | Déconnexion

Tableau de bord | Prélèvement à la source | Paiements | Documents | Simulations | Données publiques | Achats | Mes contacts

PENSER À DÉCLARER EN LIGNE
Le service de déclaration de revenus en ligne est ouvert. N'hésitez pas à utiliser ce service pour souscrire votre déclaration.

1 Accéder à la déclaration en ligne

€ Payer en ligne mes impôts

MES ÉVÉNEMENTS

CONSULTÉ | Visualiser PDF
Avis de taxe d'habitation-CAP 2018
Mensualisé

CONSULTÉ | Visualiser PDF
Avis de taxes foncières 2018

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL
4,7 %
Le taux de votre conjoint est de : **14,0 %**
Gérer mon prélèvement à la source

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOS ACOMPTES MENSUELS



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Commencez par remplir vos annexes pour gagner du temps.

impots.gouv.fr
Déclaration de revenus
Quitter

Accueil
Déclaration de revenus
Consulter l'aide

Étape 1
Étapes
préalables
Étape 2
Renseignements
personnels
Étape 3
Revenus
et charges
Étape 4
Résumé et
signature
Étape 5
Fin de
déclaration

Déclaration des revenus 2021

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration des revenus ainsi que les annexes que vous avez sélectionnées.

Les liens situés sur la colonne de gauche vous permettent :

- de naviguer entre la déclaration de revenus et ses annexes,
- d'ajouter ou supprimer une déclaration annexe (à partir de l'étape 3).

Les données que vous aurez saisies seront automatiquement enregistrées lors du passage à la page suivante. Toutefois, vous aurez toujours la possibilité de les corriger pendant la saisie, voire de les modifier ultérieurement, y compris après la signature de votre déclaration.

Bon à savoir

Certaines annexes vous proposent en fin de saisie un tableau de synthèse qui vous permet d'un simple clic, de reporter les montants de cette annexe dans la déclaration de revenus. Il vous est donc conseillé de commencer par remplir vos annexes.

Précédent
Cliquez ici →
Suivant



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 1 : Étapes préalables



Bon à savoir :

Sélectionnez dès cette étape les déclarations annexes qui vous concernent.

Loyer/charges →

impots.gouv.fr
Déclaration de revenus
Quitter

Déclarations annexes

☒	Déclaration des revenus fonciers 2021	N° 2044
☐	Déclaration spéciale des revenus fonciers 2021	N° 2044 Spéciale
☐	Déclaration d'engagement de location - Statut du bailleur privé	N° 2044 EB
☐	Déclaration complémentaire spécifique annuelle - Pinel Bretagne	N° 2041PB
☐	Déclaration des revenus 2021 encaissés à l'étranger par un contribuable domicilié en France (y compris la fiche d'aide au calcul du salaire suisse net imposable n° 2047 suisse)	N° 2047
☐	Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2021 Si vous êtes dispensé(e) de dépôt d'une déclaration de plus ou moins-values (consultez les cas de dispense en cliquant ici), ne cochez rien et cliquez sur « Valider »	N° 2074
☐	Déclaration des plus-values en report d'imposition en 2021	N° 2074 I
☐	Déclaration des plus-values réalisées en 2021 : Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention	N° 2074 ABT
☐	Déclaration des plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2021 par des dirigeants de PME européennes en vue de leur départ en retraite	N° 2074 DIR
☐	Déclaration de certaines plus ou moins-values de cession de titres réalisées en 2021 par les impatriés	N° 2074 IMP
☐	Déclaration d'imputation entre plus-values et moins-values	N° 2074 CMV
☐	Déclaration des revenus 2021 (départ à l'étranger ou retour en France)	N° 2042 NR
☐	Déclaration de retenue à la source - année 2021	N° 2041 E
☐	Déclaration par un résident d'un compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger (compte bancaire ou compte d'actifs numériques) ou d'un contrat de capitalisation ou placement de même nature souscrit hors de France	N° 3916 - 3916 bis

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



ÉTAPE 1 : Étapes préalables



ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

REVENUS

☒ Traitements, salaires
 ☐ Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
 ☐ Gains d'actionariat salarié, salaires
 ☐ Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
 ☒ Revenus de capitaux mobiliers
 ☐ Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers
 ☐ Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Location non meublée
☒ **Revenus fonciers Location non meublée**
☐ Revenus exceptionnels ou différés
 ☐ Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
 ☐ Revenus agricoles
 ☐ Revenus industriels et commerciaux professionnels
 ☐ Revenus industriels et commerciaux non professionnels Autres que les locations meublées non professionnelles
☐ Revenus des locations meublées non professionnelles
 ☐ Revenus non commerciaux professionnels
 ☐ Revenus non commerciaux non professionnels

CHARGES

☒ Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
 ☐ Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
 ☐ Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard)
 ☐ Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Le nombre de biens loués comprend tous les biens que vous avez en location y compris votre investissement Pinel.

► Accueil

► Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

► Déclaration de revenus

► Annexe n°2044

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2021



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des revenus fonciers 2021

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Vos revenus fonciers concernent :

Notice

- Des parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) afférentes à des propriétés rurales ou urbaines. Si oui, combien de sociétés immobilières ou FPI ?
- Des propriétés rurales et urbaines. Si oui, combien ?

Nombre de biens loués →

Suivant ►

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

1. Ne cochez pas de dispositifs spécifiques.
2. Complétez les informations relatives au bien.



Bon à savoir :
1 bien = 1 immeuble



Document nécessaire
• Acte notarié.

Vos propriétés rurales et urbaines (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation) [Notice](#)

200 Caractéristiques des propriétés (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique « Conventionnement Anah »)

Dispositifs spécifiques

Besson ancien	Conventionnement Anah								
	Borloo ancien				Cosse				
	Secteur intermédiaire	Secteur social	Secteur social	Secteur intermédiaire et social intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur intermédiaire	Secteur social ou très social	Secteur social ou très social	Secteur dans le cadre d'une intermédiation locative sociale
26%	30%	45%	60%	70%	15%	30%	50%	70%	85%

IMMEUBLE 1

Si vous ne relevez plus d'un des dispositifs ci-dessus, veuillez décocher le bouton correspondant

2

Adresse

☒ en France ☐ à l'étranger

Numéro et rue

Code postal

Commune

Date d'acquisition de l'immeuble (jj/mm/aaaa)

Nombre de locaux **1**

Nom(s) et prénom(s) du(es) locataire(s)

Si d'autres locataires occupent cet immeuble, cliquez ici [Locataires](#)

À compléter : adresse du bien, date signature notaire, nombre d'appartements.

Date de signature chez le notaire

210 Recettes Total des lignes

Immeubles donnés en locations

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurances)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214 **E**



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

L.250 : Intérêts d'emprunt

Voir relevé d'emprunt (à demander à sa banque) : comprend les intérêts d'emprunt payés, cotisations d'assurance du prêt, frais de dossier bancaire, frais de garantie payés en 2021.



Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229	Provisions pour charges payées en 2019		
229bis	Déduction de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2018		
230	Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2018		
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 229 bis - ligne 230		F
250	Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)		G
260 Revenus fonciers taxables			
261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250		
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		H
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262		I

[Précédent](#) [Cliquez ici →](#) [Suivant](#)

N'oubliez de cliquer sur détail, pour renseigner les informations demandées relatives aux intérêts d'emprunt.



Détail



Document nécessaire

- Attestation d'intérêts d'emprunt à récupérer auprès de sa banque.



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Concernant les intérêts versés, renseignez le même montant que celui renseigné sur la ligne 250.

Descriptif des frais		Notice	
410 Intérêts d'emprunt			
N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur		Date du prêt (jj/mm/aaaa)	Intérêts versés
Immeuble n°1			

Précisions concernant le prêt à compléter.

[< Précédent](#) [Suivant >](#)



Document nécessaire

- Attestation d'intérêts d'emprunt à récupérer auprès de sa banque.



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

Les résultats s'affichent automatiquement.

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit		
Notice		
420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I	-5947	€ En cas de bénéfice, à reporter ligne 4DA, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit		
430 Déficit de l'année : calcul de répartition		
431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H		€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	- 5947	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F		€
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431		
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €		€ à reporter ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €		€
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	- 5947	€
438 Total : ligne 436 + ligne 437	- 5947	€ à reporter ligne 4BB, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431		
440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €		€ à reporter ligne 4BC, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €		€ à reporter ligne 4BE, rubrique revenus fonciers de la déclaration des revenus (n° 2042)
450 Déficits antérieurs restant à imputer		

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



ÉTAPE 2 : Déclaration 2044



Bon à savoir :

Activez le report pour reporter les données dans votre déclaration principale.

Accueil

Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes

Déclaration de revenus

Annexe n°2044

Consulter l'aide

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044 - revenus 2021

REPORT AUTOMATIQUE

[Notice](#)

Vous avez la possibilité de procéder au report automatique de certaines informations descriptives de vos biens signalées dans la déclaration des revenus fonciers n° 2044 souscrite en ligne l'an dernier. Une fois le report activé, vous conservez toujours la possibilité de modifier manuellement ces informations.

Attention : le report des informations descriptives de vos biens ne peut être fait qu'une seule fois. Si vous n'activez pas le report avant d'avoir validé cette page, il ne sera pas présenté lors d'une session ultérieure.

Vous pouvez également ignorer le report et procéder au signalement manuel des données dans la déclaration n° 2044. Pour cela, après avoir indiqué le nombre de SCI et/ou de propriétés rurales et urbaines à déclarer, cliquez directement sur le bouton « suivant ».

[En savoir plus](#)

Parts de Sociétés Civiles Immobilières afférentes à des propriétés rurales et urbaines :

ADRESSE	Activer le report
	report

← Cliquez ici



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT

ÉTAPE 2 : Déclaration 2044

[Accueil](#)

[Sélection des rubriques de la déclaration de revenus et annexes](#)

[Déclaration de revenus](#)

[Annexe n°2044](#)

[Consulter l'aide](#)

Étape 1
Étapes préalables

Étape 2
Renseignements personnels

Étape 3
Revenus et charges

Étape 4
Résumé et signature

Étape 5
Fin de déclaration

Déclaration annexe N° 2044

Vous avez atteint la dernière rubrique de votre déclaration des revenus fonciers (déclaration annexe n° 2044).

Les fonctions situées à gauche de l'écran vous permettent :

- de naviguer entre les déclarations en utilisant les onglets numérotés ;
- d'ajouter ou supprimer une déclaration en utilisant le bouton correspondant.

Si vous avez terminé la saisie de toutes vos déclarations cliquez sur « Suivant » :

- vous visualiserez le résumé de vos déclarations et le calcul estimatif de votre impôt,
- ensuite vous procéderez à la signature électronique de vos déclarations :
 - Déclaration des revenus (déclaration principale)
 - Déclaration des revenus fonciers (déclaration n°2044).

[Précédent](#)

[Cliquez ici →](#)

[Suivant](#)



DÉCLARATION DES INTÉRÊTS D'EMPRUNT



Félicitations !

Votre déclaration des intérêts d'emprunt est terminée !

Numéro d'assistance de www.impots.gouv.fr

Contact au **0809 401 401** du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00
(service gratuit + prix d'un appel)